Contacts - Renseignements

Protection Maternelle et Infantile - Santé: 05 55 93 73 53



Maisons de Solidarité Départementales

ARGENTAT - 7 bis Avenue du 11 novembre 1918 - 05 19 07 82 01
BORT - 1 Avenue de Marèges - La Plantade - 05 19 07 82 17
BRIVE CENTRE - 10 Avenue du Général Leclerc - 05 19 07 82 50
BRIVE EST - 85 Avenue Georges Pompidou - 05 19 07 81 31
BRIVE OUEST - Place Jacques Cartier - Tujac - 05 19 07 82 66
EGLETONS - 10 Rue Bernart de Ventadour - 05 19 07 82 90
JUILLAC - Nouvelle Avenue - 05 55 93 79 20

MEYMAC - 20 place des Porrots - 05 19 07 83 12 MEYSSAC - Poncher - 05 19 07 83 20

TULLE - 36 Rue Anne Vialle **- 05 55 93 73 17 USSEL -** 35-37 Avenue Général Leclerc **- 05 19 07 83 30 UZERCHE -** Avenue de la Borie Blanche **- 05 19 07 83 70**





Conception : Direction de la Communication - CD

La PMI-Santé (Protection Maternelle et Infantile) est un service de proximité du Conseil départemental qui propose des actions en faveur de la mère et de l'enfant et participe au soutien à la parentalité.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) - Santé, service du Conseil départemental, mène des actions médico-sociales, de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement des familles.

Des professionnels, médecins, sages-femmes, infirmières puéricultrices, orthoptiste, cadre de santé, secrétaire, gestionnaires de dossiers, réalisent un ensemble de missions complémentaires pour soutenir la petite enfance.

Actions de prévention et de promotion de la santé

1 - LES CONSULTATIONS

Dans les Maisons de Solidarité Départementales, gratuites et ouvertes à tous.

- Consultations médicales de prévention pour tous les enfants de moins de 6 ans, avec les parents, par le médecin et la puéricultrice : examen complet, vaccinations, dépistages (vision audition - langage), écoute et conseils sur les besoins de l'enfant (alimentation, rythme de vie, les étapes du développement...).
- Consultations puéricultrices.
- Consultations sages-femmes.
- Consultations orthoptiste (pré-évaluation réfraction lunettes, bilan oculomoteur, vision du relief, dépistage daltonisme).

2 - LA VISITE A DOMICILE

Avant et après la naissance, par les sages-femmes et/ou les puéricultrices.

- Suivi médical de la femme enceinte et accompagnement des futurs parents.
- Suivi du bébé de la sortie de la maternité jusqu'à ses 6 ans : conseils, soutien et accompagnement.

3- LES BILANS DE SANTE A L'ÉCOLE MATERNELLE

Bilan de santé gratuit, pour tous les enfants de 4/5 ans par la puéricultrice puis par le médecin en présence des parents.

- Dépistages auditif, bucco-dentaire et acuité visuelle.
- Bilan biométrique (poids-taille).
- Évaluation du langage et du développement global.
- Évaluation des besoins de l'enfant : alimentation, sommeil, rythmes biologiques, socialisation, loisirs...

4- AGRÉMENTS

- Structures petite enfance (crèches, MAM, ...).
- Assistants maternels (accompagnement et contrôle).
- Assistants familiaux.

